

# Quatre principes pour promouvoir l'inclusion des personnes vivant avec un handicap

L'un des piliers centraux d'une approche fondée sur les droits humains est la reconnaissance du fait que l'inégalité et la marginalisation privent les personnes de leurs droits fondamentaux. Pour y remédier, les personnes privées de leurs droits acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour participer au processus de changement en tant que leaders et non bénéficiaires. Cela implique leur pleine participation au processus en question.

Promouvoir l'inclusion des personnes vivant avec un handicap peut se faire de différentes façons en fonction du contexte, du type de handicap et des personnes que nous avons en face de nous. L'expérience de Rawabet en Tunisie pour l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans le marché de l'emploi était riche en apprentissages. En effet, les associations engagées dans l'initiative n'ont pas toutes pour mandat de faire la défense des droits des personnes en situation de handicap.

Les recommandations qui suivent sont issues des leçons apprises suite à l'initiative Rawabet en Tunisie dont la réussite est dûe à l'étroite collaboration avec les personnes en situation de handicap qui ont joué un rôle majeur dans sa mise en œuvre.

Garantir l'inclusion dans la société, dans votre organisation et/ou vos activités des personnes en situation de handicap n'est pas si compliqué! Il n'y a pas de recette magique mais voici déjà 4 ingrédients :

# 1 « Rien pour nous sans nous / nothing for us without us » devient « rien sans nous / nothing without us »

L'inclusion doit être pensée partout et tout le temps. Les causes qui ne concernent pas directement les personnes handicapées en tant que telles, les concernent avant tout en tant que personnes. Eh oui ! Des fois nous oublions cela et c'est important de le rappeler. C'est très simple, c'est comme une femme ou un jeune qui s'intéresse au réchauffement climatique, ça les concerne en tant qu'êtres humains avant tout.

Pensez aux personnes en situation de handicap la prochaine fois que vous organiserez des activités. Elles seront ravies de contribuer! Il suffit d'intégrer dans votre stratégie de travail un axe qui couvre la participation des personnes en situation de handicap, non pas comme groupe cible de travail, mais en tant que groupe dont la participation est à favoriser. Attention, il ne faut pas oublier que les personnes en situation de handicap sont des membres à part entière de la société et du groupe. Des fois par maladresse certaines personnes les regroupent avec d'autres personnes handicapées en les isolant du reste du groupe. En faisant cela, l'inclusion perd tout son sens !

Figure 1 : Nous sommes tou.te.s des légumes !

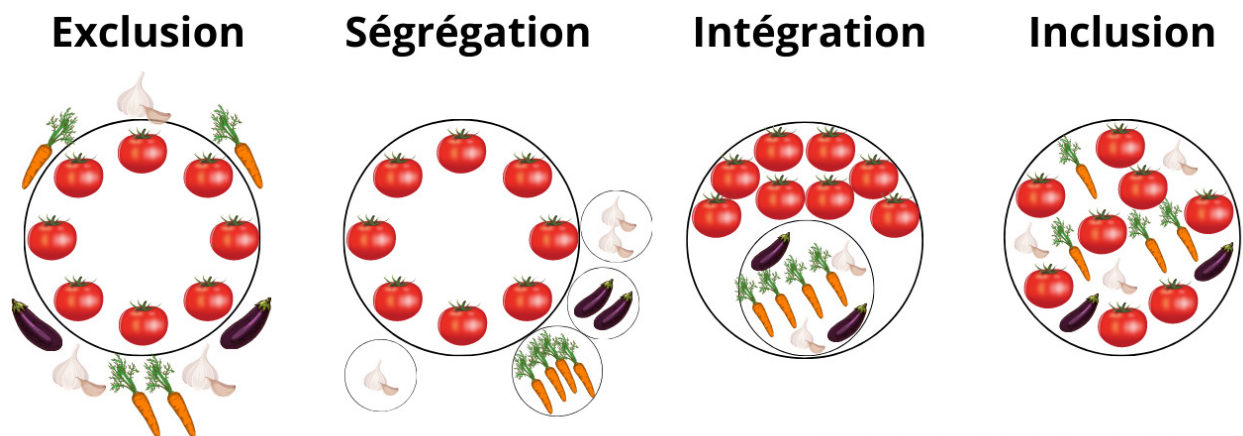


Illustration inspirée de Tomates Felices

## 2 Les personnes en situation de handicap sont partout ! Invisibles mais bien présentes

On a tendance à penser que toutes les personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant ou avec une canne blanche... Oui, ce mythe largement répandu partout dans le monde ne relève que d'une représentation sociale erronée ! Le fameux logo représentant les personnes en situation de handicap dans la plupart des installations publiques peut aussi induire en erreur.

En effet, 80 % des handicaps sont invisibles... Cela veut dire qu'on ne peut pas les détecter si la personne concernée ne le déclare pas

Que faire dans ce cas-là, puisqu'il peut être aussi délicat de demander à chacun-e ! La réponse est très simple, tout comme on traite la question de genre, il suffit de rajouter la question dans le tour de présentation de chaque rencontre sur le handicap ! Les réponses pourraient vous surprendre. Étant donné que la prévalence du handicap dans le monde est de 10 %, sur 10 participant-e-s il se pourrait bien qu'il y en ait au moins un-e en situation de handicap.

## 3 Egalité n'est pas Equité

Il ne suffit pas de veiller à ce que les personnes en situation de handicap soient présentes ! Il faut également veiller à faciliter leur pleine participation. Bien qu'il serait impossible de citer toutes vos options en quelques lignes, la règle d'or c'est de se dire que chaque personne est unique, chaque personne est différente. Nous sommes toutes et tous égaux mais cela ne veut pas dire que nos besoins sont identiques, bien au contraire ! Cela veut surtout dire que nous sommes égaux en droit et c'est pour ça qu'il faut s'outiller pour permettre la participation des personnes en situation de handicap d'une manière qui respecte la spécificité de chacun-e.

Pour permettre la pleine participation des personnes en situation de handicap, des règles ont été établies, notamment à travers **l'accessibilité** qui est la possibilité pour les personnes handicapées d'accéder à un lieu physique ou à des informations. Cela nécessite des moyens, des ressources et une préparation importante et c'est principalement le rôle de l'État. En ce qui concerne monsieur et madame tout le monde, il y a une alternative quand l'accessibilité fait défaut,

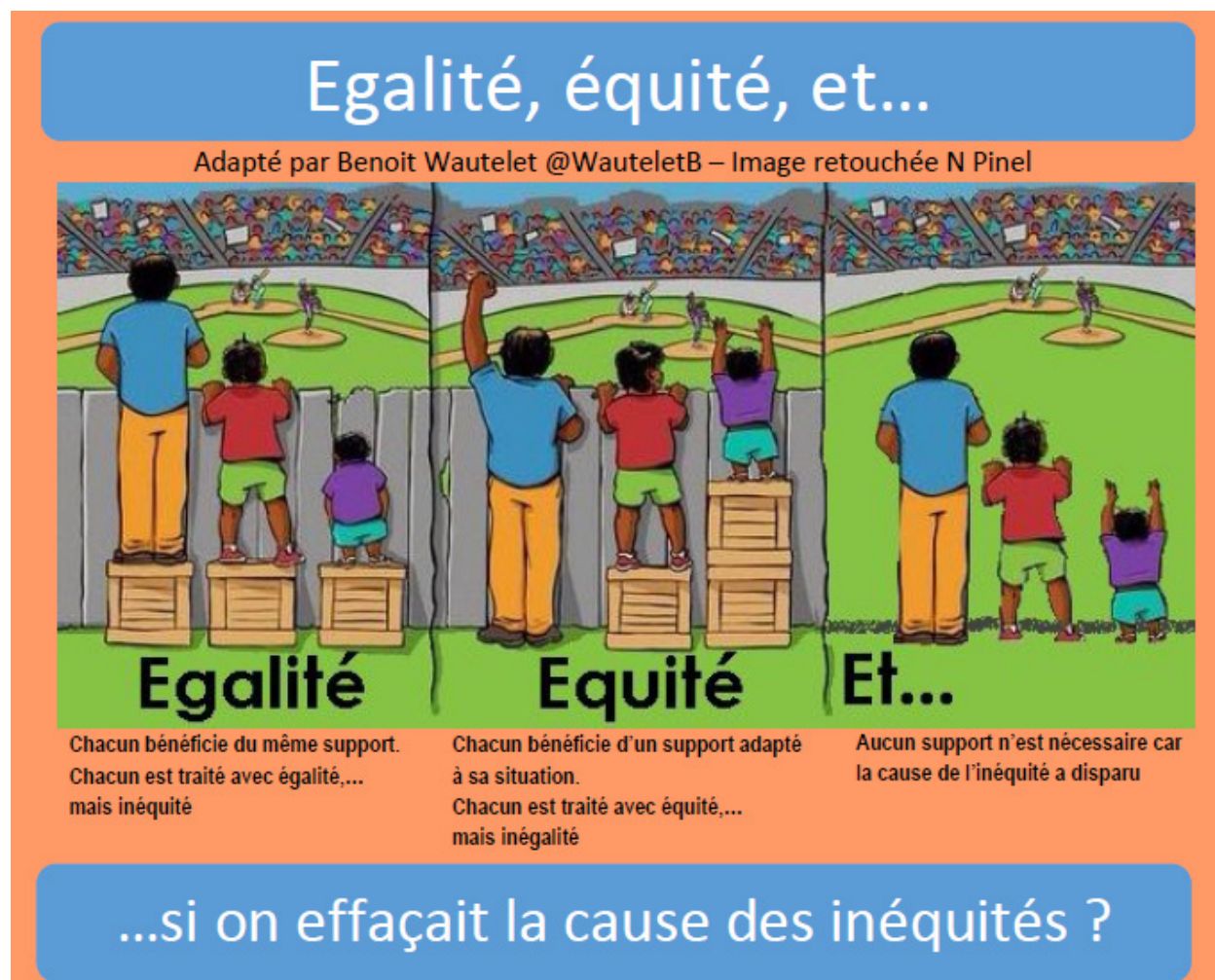
il s'agit de **l'aménagement raisonnable** qui est, comme son nom l'indique, raisonnable !

Si on devait prendre l'exemple d'une simple rencontre, voici une liste non exhaustive de ce qui pourrait être prévu :

- Pour une personne en situation de handicap avec déficience motrice : oui mais laquelle ? Disons une personne sur fauteuil roulant ! S'assurer que le bâtiment soit accessible, qu'il comprend des toilettes accessibles. Dans la salle, il faut penser à prévoir l'espace devant permettre la circulation de la personne afin qu'elle ne soit pas amenée à rester dans un emplacement donné toute la journée.
- Pour une personne en situation de handicap avec une déficience visuelle : la **description** est importante. Décrivez la salle (taille, forme, emplacement des un.e.s et des autres), décrivez le contenu des images (si support visuel). Aussi, ne vous inquiétez pas si vous utilisez des supports en papier et que vous n'avez pas prévu le braille, grâce à la technologie les personnes mal et non voyantes peuvent y avoir accès si vous les leur envoyez par mail en amont (attention, pas tous les logiciels de lecture lisent PDF ou autre, il est préférable de fournir les documents en Word).
- Pour une personne en situation de handicap avec une déficience auditive : ce que l'air est aux sons, la lumière est à l'image ! La langue des signes est primordiale mais pas que, l'éclairage de l'espace dans lequel on se trouve l'est tout autant. Pour pouvoir lire sur les lèvres et vous entendre, la personne mal ou non-entendante a besoin que la personne qui parle se mette en face d'elle. Si jamais elle se retourne elle passe en mode « mute ». Ah oui, dernière chose pas besoin de crier, car l'expression du visage aussi compte, il suffit de parler à un rythme ordinaire !
- Pour une personne en situation de handicap avec une déficience intellectuelle : Ces personnes comprennent, à leur rythme... L'important c'est de ne pas oublier qu'elles sont là, vous pouvez directement vous adresser à elles, il suffit d'utiliser des mots simples.

Il y a d'autres déficiences dont nous n'avons pas parlé ici, d'autres recommandations à donner, mais comme expliqué plus haut, c'est impossible de tout répertorier ! Que faire dans ce cas ? La réponse est dans le point suivant.

**Figure 2 : ...si on effaçait la cause des inéquités ?**



## 4 En cas de doute, posez la question !

Une fois le ou la participante s'est présentée en tant que personne en situation de handicap, vous pouvez ouvertement lui poser la question ! Sans lui demander de quoi elle « souffre », demander lui avec toute la simplicité du monde « Est-ce que vous avez des demandes ou besoins particuliers pour faciliter votre participation ? » « Qu'est qu'on peut faire pour faciliter votre participation ».

La personne en face de vous choisira (ou pas) de vous communiquer des informations, si jamais vous sentez qu'elle ne vous dit pas tout, ne soyez pas pressé et au moment opportun redemandez « Nous voulons nous assurer que vous bénéficiez des conditions de participation optimales, si jamais ce n'est pas le cas, on sera content d'y remédier »... Pas la peine de noter ces phrases, l'idée c'est qu'on s'adresse à la personne pour lui demander, pas besoin de penser à sa place ou de réfléchir à sa place, c'est elle l'experte de sa situation, et de ses besoins !

Figure 3 : Rendre le « handicapé » compatible...

# RENDRE le "HANDICAPÉ" COMPATIBLE...

